



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —... 10 » — 13 »
Trois mois, —... 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance! — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces... 20 c. la ligne.
Dans les réclames... 30 —
Dans les faits divers... 50 —
Dans toute autre partie du journal... 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

« L'ouverture de la Diète hongroise, dit le *Czas*, est un événement d'une importance européenne. L'Autriche, en se transformant et en s'associant à la politique des puissances occidentales qui proclament le droit des nationalités, isolera la Russie et la rendra étrangère au continent. »

On écrit de Vienne, le 18 décembre, au *Lloyd*, de Pesth :

Il transpire aujourd'hui, dans les cercles diplomatiques, une nouvelle qui ne serait pas sans intérêt pour nous, Autrichiens, si elle se confirmait. On dit que le ministre des États-Unis de l'Amérique du Nord, à Vienne, a fait entrevoir, dans des conversations confidentielles, la possibilité d'une sorte de protestation contre les enrôlements complémentaires qui doivent être opérés en Autriche pour le corps des volontaires mexicains, en ajoutant qu'en compensation on pourrait bien permettre aux agents de Juárez de faire certains enrôlements dans les États-Unis.

On écrit de Buenos-Ayres, le 12 novembre 1865 :

On a reçu ici, avec le plus vif enthousiasme, l'annonce de la complète évacuation de la province de Corrientes par l'armée paraguayenne, affaiblie sensiblement par les maladies et par ses pertes sur le champ de bataille.

A Buenos-Ayres, le mouvement industriel et commercial se développe de jour en jour malgré la guerre. L'immigration s'accroît. De

janvier à octobre 1865, elle s'est élevée, d'après les relevés officiels, à 9,236 immigrants. Les produits de la récolte lainière ont également offert un excédant considérable sur les années antérieures.

De septembre 1864 à septembre 1865, elle a atteint l'énorme chiffre d'environ un million cent dix mille cinq cents livres. La progression des rentes nationales est également très-marquée. Il résulte, en effet, du budget voté par le Congrès que les recettes y figurent pour une valeur approximative de 8,887,000 piastres fortes.

Les œuvres de charité et d'assistance publique vont leur train. La population de Buenos-Ayres, et les dames en particulier, ont activement concouru à la formation d'un bazar dont les produits sont applicables au soulagement des familles qui ont de leurs membres à l'armée. Le premier jour, la vente a donné 35,000 francs, et le second, une somme à peu près égale.

On compte sur des résultats favorables tout à fait exceptionnels. La prospérité publique est générale comme la confiance; ce qui en témoigne, c'est l'accroissement de valeur successif du papier-monnaie, ce thermomètre, ici comme partout, de la situation.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Une certaine agitation continue à régner dans le quartier des Ecoles. L'accès des Ecoles de droit et de médecine est interdit aux personnes qui ne sont pas munies de feuilles

d'inscription, et un nombre assez considérable de sergents de ville veillait jeudi à l'exécution rigoureuse de cette mesure. Les étudiants semblaient d'ailleurs disposés à ne pas laisser les cours suivre sans tumulte leur marche régulière, et plusieurs arrestations ont encore eu lieu.

L'ambassade marocaine, dont plusieurs journaux ont annoncé l'arrivée à Paris, n'a quitté Marseille que jeudi par le train express de 11 heures du matin.

Parmi les cadeaux offerts à l'Empereur Napoléon par le sultan du Maroc et que les ambassadeurs sont chargés de présenter, on remarque six chevaux arabes pur sang, couleur gris et isabelle, un magnifique tigre et trois antilopes.

M. Ducoux prépare, dit-on, l'inventaire qui doit être soumis à l'administration supérieure pour servir d'élément à l'appréciation de l'indemnité qui serait offerte à la Compagnie des Petites-Voitures comme rachat de son monopole.

Une lettre adressée de Longfort à la *Nation*, de Dublin, assure que M^{me} Stephens est sur le point d'intenter un procès au gouvernement anglais pour le forcer à produire le corps ou la personne de son mari ou à lui fournir une explication plausible de sa disparition.

Il n'y a pas lieu de s'étonner, ajoute la *Nation*. Le gouvernement ne peut nier qu'il se soit emparé de Stephens, et il en est responsable.

On lit également dans la *Nation* :

Une lettre reçue à Liverpool mardi dernier confirme l'arrivée de Stephens à Paris. Comme

M. John Mitchell, il sera l'un des correspondants du *New-York Daily News*.

Le paquebot, le *Borysthène*, s'est perdu le 15 à 10 heures du soir sur le cap Blanc, près d'Oran.

Les passagers, au nombre de 200, ont trouvé refuge sur l'île Plâne.

Cette nouvelle, apportée d'Alger par l'*Aunis*, avait été communiquée à Alger par le télégraphe. Des temps affreux régnaient sur la côte.

Les colliers de la Toison-d'Or devenus vacants par suite de la mort de l'infant don François et du duc de Rivas, viennent d'être envoyés par la reine Isabelle au roi de Hanovre et au prince Charles de Prusse.

Chronique Locale et de l'Ouest.

RAPPORT

Présenté au Conseil municipal (séance du 8 décembre 1865), par M. Labiche, au nom de la commission chargée d'examiner les travaux et comptes du théâtre, ainsi que les questions concernant le square, l'hôtel des postes et le télégraphe.

(Suite.)

V. — 4^e DEVIS SUPPLÉMENTAIRE. — TRAVAUX A FAIRE.

Messieurs,

L'édifice, de la construction duquel nous nous entretenons depuis longtemps, est bien avancé; mais cependant il reste encore beaucoup de travaux accessoires à faire pour son entier achèvement.

FOURLETON.

8

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL.

(Suite.)

Martel raconta ce qui venait de se passer, insista sur la circonstance du sac amarré à la bouée, et aussi sur ce que Requin était nu : son intention était donc de gagner la terre à la nage.

L'on réveilla le docteur auquel on abandonna le baleinier, mais Frise-Poulet n'eut besoin que d'un coup d'eau-de-vie pour se remettre.

L'élève lui en fit distribuer une large dose, ainsi qu'au quartier-maître.

Un quart d'heure après, la frégate avait repris sa route. Martel se retrouvait assis sur son canon, et les deux matelots, ayant changé de vêtements, devaient en continuant leur quart. La suite du conte fut nécessairement renvoyée à une autre nuit; chacun parlait de Requin.

Les plus assidus amateurs des récits de Madurec, Lubin, Raean, Concarneau et surtout Barbari, lui rappelaient alors qu'il leur avait annoncé l'histoire mystérieuse et peu connue du terrible baleinier.

— Je n'ai rien promis, dit Madurec.

— C'est égal, l'ancien, après Trifouillard, si vous nous contiez ça...

— Doucement, doucement, matelots, nous verrons, comme dit le commissaire.

— Et nous, nous entendrons ! s'écria Barbari.

Plus loin, on faisait l'éloge de Martel.

— Sans lui, disaient quelques matelots, Cagnard et Frise-Poulet ne s'en seraient peut-être pas si heureusement débalés.

Il est constant que le coup de barre asséné sur le crâne du déserteur aurait suffi pour fendre la tête d'un taureau.

Les pensées de l'élève ne le ramenèrent plus vers ses amours; il faut que l'esprit soit calme pour se complaire à évoquer de tendres souvenirs. L'imagination qui pâlit de toutes nos souffrances, n'a de vigueur qu'autant qu'elle peut voler et s'élever à son gré, la réalité lui porte un coup mortel. Aussi l'aspirant n'essaya même point de continuer son joli songe. Ses yeux se portèrent par hasard sur Cagnard et Frise-Poulet; presque sans le vouloir, il entendit leur conversation.

— Je ne t'ai pas encore dit merci, matelot, mais tu m'as paré une fameuse coque; sans toi,

ce sauvage de Requin me faisait boire un coup de trop.

— Il est fort comme un bœuf, ce brigand-là ! pourtant si je n'avais pas été habillé et lui nu, il n'aurait pas eu à faire tant son crâne. Il trouvait prise partout et nous nulle part. Dam ! si l'aspirant n'avait pas eu la main leste, ça pouvait mal tourner, pour toi surtout. Et qu'aurait dit ta bonne femme, la pauvre vieille, si tu avais avalé ta gaffe ?

Frise-Poulet prit la main de Cagnard et la serrant avec tristesse :

— Elle n'aurait rien dit matelot; elle est morte !

— Ta mère est morte ! et depuis quand ? Pourquoi ne m'as-tu pas dit ça ?

— Hum ! je n'aime pas à en parler; ça me chavire le cœur; puis, vois-tu, un matelot ne doit pas pleurer, c'est bon pour les mousses et les femmes.

Cagnard et Frise-Poulet gardèrent le silence. Le quartier-maître le rompit le premier, et, comme pour se distraire d'une pensée qui l'avait ému :

— Dis donc, vieux, fumons une pipe !

A ces mots, les deux camarades cherchèrent dans leurs chapeaux, puis dans leurs poches.

— Voilà qui est jugulant, dit Frise-Poulet; ce caïman de Requin m'a fait perdre ma pipe.

— Et la mienne aussi, répliqua Cagnard en gro-

gnant, elle est restée à la mer avec mon bonnet.

Là-dessus les deux matelots se mirent à faire les plus graves lamentations.

— Et du tabac ! j'avais tout le nôtre sur moi ; il est avarié, trempé, salé ; pas mèche d'en rien faire de bon.

— Et pas moyen d'en acheter, nous sommes au large pour huit jours encore, peut-être.

L'élève interrompit ici le colloque :

— Frise-Poulet, dit-il, va-t-en réveiller Austerlitz, mon mousse, qui couche à bâbord derrière, au sixième eroc dans la batterie.

— Oui, monsieur Martel.

Quelques instants après, le malheureux Austerlitz arriva en baillant et s'étirant.

— Allons, réveille-toi, gringalet, tu ne fais pas de quart, tu dors comme un prince et tu as l'air de te plaindre !

— Non pas, monsieur, dit le mousse en se frottant les yeux qu'il ouvrit ensuite comme des portes cochères.

— Tu vas descendre dans le poste, tu prendras au bas de mon armoire une livre de tabac et deux pipes que tu m'apporteras.

— Mais, monsieur, je n'y verrai pas.

C'est pour arriver à ce résultat que l'administration municipale vous demande un nouveau crédit de 21,030^f 50^c, y compris un dixième en sus des sommes portées au devis pour faire face aux dépenses imprévues.

Voici, Messieurs, quels sont les travaux restant à faire, avec les prix leur afférents portés au devis.

1° *Silicatisation des corniches, alliques et autres saillies*, 2,000 fr.

Cette opération, l'expérience l'a démontré, donne une très-grande solidité à la pierre et assure pendant longtemps la conservation du monument; elle aura lieu sur toutes les corniches, y compris celles des fenêtres, sur l'attique, sur les colonnes, en un mot sur toutes les saillies, les nus des murs seuls ne seront pas silicatisés.

Le travail se fait à raison de 0^f 50^c le mètre carré, suivant marche arrêtée et déjà exécuté sur la façade de la place de la Bilange.

Il y a sur les trois autres côtés du théâtre, 4,000 mètres carrés à silicatiser, c'est donc une dépense de 2,000 fr. qui reste à faire et qui, suivant l'avis de votre Commission, doit être faite.

2° *Dallage des galeries*, 4,499 fr.

Le devis primitif prévoyait le pavage des galeries nouvelles avec les pavés provenant des anciennes; la dépense prévue ne portait donc que sur la main-d'œuvre.

La galerie fermée devait seule être dallée, mais le premier devis ne prévoyait rien pour cette dépense.

Il contenait une lacune bien plus regrettable; rien n'était prévu pour la confection des trottoirs devant border le théâtre.

Votre Commission s'est demandé, Messieurs, quel serait le mode de pavage des galeries.

Elle ne s'est pas dissimulé que le pavé proprement dit, le pavé de grès, était le pavage qui présenterait le plus de solidité.

Mais comment aurait lieu le pavage?

Le pavage ordinaire coûte 6^f 50^c le mètre carré.

Le pavage piqué revient à 14 fr.

Votre Commission n'a pas cru devoir adopter le pavage ordinaire; il ne lui a pas paru convenable pour des galeries couvertes.

Elle a rejeté aussi comme trop coûteux le pavage piqué.

Nous vous proposons, Messieurs, d'employer le ciment de Portland; ce mode de pavage a été employé avec succès à Tours, à Rouen et à Paris. La salle d'attente de la gare de notre ville est dallée avec ce ciment, dont la solidité, nous a assuré M. Joly, est en dehors de toute controverse. Ajoutons que, provisoirement, on s'est mis en rapport avec plusieurs entrepreneurs qui offrent une garantie de 10 ans, même pour dallage avec passage de voitures.

Le dallage au ciment de Portland est agréa-

ble à l'œil, beaucoup moins dur pour les pieds que le pavé, même piqué; la réparation de ce dallage est très-facile; il n'est pas besoin d'avoir recours à des ouvriers spéciaux pour le faire. Il ne coûte que 5 fr. le mètre carré.

3° *Marches pour monter aux galeries*, 2,600 fr.

Votre Commission, Messieurs, ne peut, quant à présent, se prononcer d'une manière définitive sur cette partie des travaux restant à faire.

L'accès des galeries, en raison des différences de niveau qui existent entr'elles et les rues et places adjacentes, présente de sérieuses difficultés.

Votre Commission s'est transportée sur les lieux, elle a vu et examiné; diverses combinaisons ont été proposées, rien n'a été arrêté.

Il y a des études à faire, elles seront faites avec soin, les projets vous seront communiqués si vous le désirez.

Pour l'instant nous nous bornerons à vous engager à allouer le crédit demandé comme maximum du prix des dépenses à faire.

4° *Trottoirs. — Bordures*, 1206 fr. 50 c.

Ce crédit s'applique aux bordures des trottoirs sur deux côtés de l'édifice.

Le côté du quai sera fait par les ponts-et-chaussées.

Du côté du square, il n'y a pas de bordure à poser.

Le pavage des trottoirs aura lieu avec les pavés provenant des anciennes galeries; le crédit demandé ne porte donc que sur la main-d'œuvre du pavage.

5° *Parapet du côté de la rue de la*

Comédie 750 »

Eclairage des galeries..... 1,629 »

Ensemble..... 2,379 »

Vous savez, Messieurs, la différence de niveau qui existe entre le sol des galeries et la rue de la Comédie.

Votre Commission a pensé qu'il convenait que les galeries n'eussent aucun accès du côté de cette rue et qu'elles fussent fermées au moyen de parapets en fer, placés dans les entre-colonnements.

Le devis en fixe le prix à 15 fr. le mètre, y compris les socles, soit pour 50 mètres un total de 750 fr.

Les galeries seront éclairées au moyen de 4 lanternes suspendues, placées aux 4 coins de ces galeries.

Le prix de cet éclairage est porté au devis pour 929 »

L'entrée du théâtre sera éclairé au moyen de 6 candélabres droits, 4 à l'intérieur des galeries et 2, avec bornes, à l'extérieur.

La dépense de cet éclairage est portée au devis pour..... 700 »

Total égal..... 1,629 »

6° *Pompe. — Crédit demandé*, 932 fr.

Ce crédit a pour objet l'établissement d'une pompe aspirante et foulante pour alimenter le réservoir qui sera placé dans le théâtre, pour les cas d'incendie. Elle sera montée dans l'ancien puits du théâtre, qui a été conservé.

Une pompe existait dans l'ancien théâtre, l'architecte avait pensé qu'elle pourrait être remplacée dans le nouveau; mais il a été reconnu que cette ancienne pompe était hors de service.

Ceci explique pourquoi le devis primitif ne prévoyait rien pour la construction d'une pompe.

Le crédit demandé pour cette dépense se justifie de lui-même; nous vous proposons de l'allouer.

7° *Bassins pour incendie*, 500 fr.

On vous demandait dans le principe, Messieurs, un crédit de 2,246 fr., pour la construction au théâtre de 4 bassins avec colonnes d'eau.

Les renseignements fournis par M. Joly à votre Commission, l'ont convaincue que ces 4 bassins n'étaient pas d'une nécessité absolue: qu'ils deviendraient même inutiles, lorsque notre ville serait dotée d'un service public d'eau.

Les mêmes renseignements nous ont appris aussi que l'ancien bassin pourrait être remplacé et suffire en cas d'incendie.

Votre Commission vous propose donc de réduire à 500 fr. le premier crédit demandé.

8° *Urinoirs*, 1,000 fr.

L'utilité de cette dépense n'a pas besoin d'être démontrée.

Votre Commission vous propose d'allouer le crédit.

Les urinoirs qu'il s'agit d'établir, le seront entre les entre-colonnements des arrière-corps.

Il y en aura 4 du côté du quai, 4 du côté de la rue de la Comédie.

9° *Garnitures en velours des 2^s galeries des 2^s loges*, 448 fr.

Cette dépense n'est pas le résultat d'un oubli au devis primitif.

C'est une amélioration proposée, elle a paru utile à votre Commission, et nous vous proposons de la voter.

10° *Portes du foyer et œils-de-bœuf dominant sur le foyer*, 609 fr. 50 c.

Le foyer ne pourra être mis à la disposition du public aussitôt que la salle sera entièrement achevée; mais il est dès à présent indispensable que les portes soient posées et que les œils-de-bœuf qui donnent des corridors des 2^s loges sur le foyer soient appropriés.

Ce sont ces travaux qui font l'objet du crédit de 609 fr. 50 c. qui vous est demandé et que nous vous proposons de voter.

11° *Sculpture de la façade sur le square*, 3,000 fr.

La façade du théâtre du côté du square est en vue comme celle du côté de la place.

Votre Commission a pensé que les deux façades devaient recevoir la même ornementation.

Les travaux seront exécutés à forfait moyennant 3,000 fr.

Votre Commission vous propose d'allouer le crédit demandé.

Nous en avons fini, Messieurs, avec les divers articles composant le 4^e devis supplémentaire.

Les crédits demandés s'élèvent, vous ne l'avez pas oublié, à 21,030 fr., dixième en sus compris pour imprévu.

Nous regrettons, comme vous le regretterez vous-mêmes, tous ces excédants de dépenses qui augmentent dans une proportion si énorme le chiffre de notre devis primitif, excédants qui auraient pu et même dû être évités en majeure partie, si les devis avaient été plus complètement et plus mûrement approfondis.

Mais il faut achever l'œuvre que nous avons commencée, tout le monde le désire.

Déterminée par ces motifs, votre Commission vous propose de voter l'exécution des travaux dont elle vient de vous entretenir et d'allouer les crédits demandés pour cette exécution.

VI. — FOYER DU THÉÂTRE.

Messieurs,

Votre Commission vous a déjà signalé un bien grand nombre d'excédants de dépenses, et vous avez compris que nos prévisions avaient dû être considérablement dépassées.

Il faut pourtant que nous parlions encore d'une dépense aussi utile, aussi indispensable que les autres, de la dépense à faire pour l'appropriation du Foyer.

Si votre Commission devait vous proposer de faire un foyer dont la décoration et l'ameublement seraient, dès à présent, mis en rapport avec la beauté de l'édifice, nous ne saurions, en vérité, quel crédit vous demander.

Une pareille proposition ne pouvait entrer dans l'esprit de votre Commission; elle a pensé que le Foyer devait être mis en état d'être usagé, mais que l'on ne devait faire, pour ce, que les dépenses strictement nécessaires.

Suivant nous, il suffirait de faire les parquets, les plafonds, de peindre les murs du foyer, de l'éclairer et d'y placer des banquettes.

Un devis a été dressé pour ces dépenses, qui s'élèveraient à..... 15,249 07

A savoir:

Plafond avec corniche, parquet en chêne à bâtons rompus, lambris et peintures, y compris dixième d'imprévu..... 10,049 07

Lustres et appliques..... 2,000 »

Banquettes de 3 mètres..... 1,200 »

Egal..... 15,249 07

Votre Commission vous propose de voter l'exécution de ces travaux, sauf à ajourner

— Ça ne fait rien, farceur, c'est dans le coin à gauche; allons, cours, tu te recoucheras après.

Le mousse obéit dormant encore, se glissa à tâtons jusqu'aux étagères de son maître, et ne tarda pas à remonter avec ce qu'on lui demandait.

L'inspirant prit les deux pipes; il en présenta une à chacun des matelots:

— Tenez, mes vieux! voilà pour remplacer celles que vous avez perdues, et une livre de tabac pour les culottes à mon souvenir!

Les deux honnêtes marins ne trouvaient pas d'expressions assez énergiques pour témoigner leur reconnaissance.

Lorsque la cloche du bord sonna quatre heures du matin, ils n'avaient pas terminé l'éloge en trois points de M. Martel qui était, à leur dire: *Un crâne, un bon enfant, un malin, un vrai cœur de matelot, un Frrrrançais*, en un mot, à qui cet acte de libéralité venait de faire deux amis devoués pour tout le reste de la campagne.

VII. — LA BOULINE.

Quand le chirurgien-major de la frégate rendit compte au commandant de la visite des malades, il dit en parlant de Requin:

— Cet homme doit avoir un crâne de fer, car il est ce matin dans son assiette ordinaire.

— Et les autres?

— Il vont assez bien, à l'exception pourtant de ce misérable cuisinier du *Harpon*, dont la tête bat toujours la campagne; il croit sans cesse qu'on veut l'assassiner. Je le tiens consignés dans l'hôpital, où il fait mille folies. Sa punition l'a rendu à peu près imbécille; c'est un gaillard à renvoyer en France à la première occasion.

— Telle est mon intention; je n'y manquerai pas, dès que nous serons arrivés à Rio.

— Du reste, commandant, rien de nouveau dans le service de santé.

Après avoir ainsi terminé son rapport officiel du matin, le docteur se retira. L'officier supérieur donna aussitôt un coup de sonnette; un pilotin vint prendre ses ordres.

— Vous allez dire au capitaine d'armes de me conduire ici Requin.

— Oui, commandant.

Le capitaine d'armes, à bord d'un bâtiment de guerre, est la cheville ouvrière de la discipline. Ses fonctions sont de tous les instants, la police intérieure et les punitions relèvent immédiatement de

lui: il a les clefs des fers et des prisons du bord; l'équipage le redoute et le maudit, comme le prouverait au besoin la plainte de Canut sur la journée du bord. Le capitaine d'armes est un sous-officier qui, le plus souvent, a fait ses débuts dans l'artillerie ou l'infanterie de marine.

Celui de la *Cléopâtre* ne se fit pas longtemps attendre; il ramenait avec lui le farouche déserteur:

— Commandant, dit-il en rentrant, voici votre homme.

— C'est bien; capitaine d'armes; restez ici!

Se tournant alors vers le matelot:

— Rappelle-toi, Requin, lui dit l'officier supérieur, que j'ai mis dans ma tête de venir à bout de toi, entends-tu?... D'abord, réponds à tout ce que je vais te demander, ou je te fais retrancher de tous vivres... Ainsi, pas d'entêtement, je veux que tu me répondes. Entends-tu, encore une fois?

Le baleinier parut se consulter un instant, puis il leva les yeux sur le commandant de la *Cléopâtre*, et dit d'une voix creuse:

— Je répondrai.

— Pourquoi as-tu voulu désertier cette nuit?

— C'était mon idée, quoi! Je suis mal ici, je m'en vais, voilà!

— Je veux d'autres explications que cela, s'écria le commandant en colère; rappelle-toi bien qu'il ne tient qu'à moi de te faire fusiller.

— Faites! dit Requin dédaigneusement.

— Ne prends pas ce ton-là, je suis le plus fort, vois-tu. Ce que je voudrai, je le ferai. Je te demande pourquoi tu as essayé de désertier cette nuit?

Le ton du commandant, plus que ses paroles, détermina Requin à parler.

— Eh bien! commandant, puisqu'il faut vous dire la chose, reprit le farouche baleinier, c'est que je suis un matelot, moi, un homme solide et qui sait son métier. On m'a donné des coups de corde, c'est bien! On m'a mis trois ans au service, c'est bien encore! Mais ce qui ne me va pas, c'est de faire ici l'ouvrage d'un mousse. Voici quinze ans que je suis toujours gabier et chef de hune. Ici, l'on me fait balayer et fourbir; les plus faillis conscrits sont mieux traités que moi; il n'y a rien de trop mauvais pour Requin. Voyant ça, j'ai pris mon sac, je l'ai amarré sur la bouée, et quand nous avons été par le travers de la pointe: « Paré! que j'ai dit, pousse au large! » Je me suis affalé à la mer tout en douceur, et, sans le factionnaire de dunette, je serais à terre à l'heure qu'il est. En rade de Rio, il n'y a pas de

cette exécution à l'époque dont nous aurons l'honneur de vous parler ci-après.

Nous pourrions nous arrêter et finir enfin ce trop long rapport sur ce qui a trait au théâtre.

Nous voulons pourtant en terminant vous dire, Messieurs, qu'après les travaux déjà faits et ceux que nous vous proposons de faire, toutes les parties de l'édifice ne seront pas entièrement terminées.

La salle de concert restera inachevée.

La pièce en retour sur le quai, avec issue sur le Foyer, sera fermée et restera sans emploi jusqu'à nouvel ordre.

Les salons du Maire et du Sous-Préfet sont plafonnés; ils seront parquets: les papiers y seront tendus.

Les fonds ont été prévus et votés pour ces travaux, mais il n'y sera pas fait autre chose.

Tous les autres appartements au-dessus des galeries ont leur destination et leur emploi. Ils sont terminés.

Là sont les magasins des directeurs des troupes, les pièces nécessaires aux travestissements des comparses, enfin le magasin pour le matériel de la ville servant aux fêtes publiques.

VII. — SQUARE.

Messieurs,

Votre Commission a dû s'occuper et s'est occupée du square dont la création est depuis longtemps projetée et qui doit faire suite à la façade du théâtre opposée à celle qui donne sur la place de la Bilange.

Nous ne vous dirons rien de l'utilité de ce square et de la position si heureuse qu'il doit occuper; tout le monde est d'accord sur ces deux points.

Mais il faut que vous sachiez et nous devons vous dire que trois projets ont été présentés à votre Commission pour la création du square.

L'un des projets le conduisait jusqu'à la rue de la Mairie exclusivement.

D'après l'autre projet, le square s'arrêterait à la ligne séparant les bâtiments de la nouvelle Mairie d'avec la maison de MM. Salmen et Bournillet.

Enfin le 3^e projet faisait avancer le square jusqu'à la ligne d'intersection de l'ancien et du nouveau bâtiment de la Mairie.

Le premier projet n'a pas été adopté par votre Commission,

1^o Parce qu'il gênait la circulation des voitures;

2^o Parce que la pointe du côté opposé au théâtre se terminait par une face trop étroite, n'ayant que 18 mètres de largeur.

Le deuxième projet a été également rejeté par deux raisons:

La première, parce que le square dans le deuxième projet se trouvait notablement diminué. La deuxième, parce que, en raison de la

plaisir à désertir, on me rattraperait de suite; ici, à la côte, j'étais en bon endroit et pas embarrassé pour trouver ma vie.

— Et si l'on te faisait gabier, déserterais-tu encore?

— Non, commandant.

— Maintenant, pourquoi as-tu tâché de noyer Frise-Poulet et Cagnard? Pourquoi as-tu voulu faire chavirer la yole?

— Pourquoi? c'est qu'on m'a dérangé de ma route. Ces gens-là n'étaient plus des hommes, c'étaient des gendarmes!... D'abord, Frise-Poulet est un traître, un faux ami; Cagnard est son matelot; je ne puis pas les sentir, moi! et puis, l'aspirant de la yole, c'est celui qui m'a arrêté, qui m'a accusé l'autre fois; il m'en veut, il me punit toujours. Ah! si jamais je le croche...

— C'est-à-dire que tu me menaces, maître Requin?

Un grognement sourd répondit à cette interpellation.

— Ce que tu m'as dit suffit; je vais l'apprendre la résignation et la patience. Il faudra que tu cèdes bon gré mal gré; tu verras que je sais punir.

(La suite au prochain numéro.)

pente du terrain, il s'élevait une difficulté de raccord entre le niveau de l'extrémité Est du square et celui de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Le troisième projet a été accepté par votre Commission en raison de ce qu'il n'offre aucun des inconvénients signalés par rapport aux deux autres projets.

Le devis présenté par M. Joly s'élève à..... 14,214 05

Ce devis comprend :

1^o Une grille en fer posée sur un socle en pierre, renfermant le square des trois côtés.

2^o Les dépenses de terrassement et de plantation.

Votre Commission a pensé qu'il y avait lieu d'ajouter au devis :

1^o Pour construction du puits avec pompe, le tout nécessaire à l'arrosage. 1,000 »

2^o Achat de 4 bancs en plus des 4 bancs en pierre de Chauvigny existant en magasin..... 120 »

Ce qui porterait la dépense à.... 15,334 05

Votre Commission croit devoir vous faire observer, Messieurs, que les limites du square projeté n'ont point été définitivement arrêtées par elle dans la partie opposée à la façade du théâtre. Les encoignures de ce côté pourront être laissées au carré; elles seront peut-être arrondies. Des études seront faites lorsque les baraques provisoires qui occupent une partie du terrain destiné au square seront enlevées, lorsque ce terrain couvert de matériaux sera déblayé, lorsque des jalons pourront être plantés pour avoir des idées plus exactes.

Votre Commission vous propose de voter la création du square et de fixer, comme maximum de dépenses à faire, le chiffre des devis proposé par M. Joly, augmenté des autres dépenses proposées par votre Commission.

Il nous reste, Messieurs, pour compléter cette partie de notre rapport, à mettre sous les yeux du conseil le montant des dépenses faites et de celles restant à faire.

Faisant cette récapitulation nous arrivons aux résultats suivants :

§ I^{er}. — Travaux concernant les devis de M. Saint-Léon.

Devis primitif.....	105,005 06
Devis supplémentaires.....	17,894 53
Dépenses nouvelles occasionnées par le sinistre.....	1,797 94
Total.....	124,695 53

§ II. Travaux exécutés ou à exécuter par M. Monmousseau.

Devis primitif... ..	145,442 67
1 ^{er} devis supplémentaire.....	46,884 02
Dépenses du sinistre.....	2,959 85
Total.....	195,286 54
Total.....	319,982 07

§ 3. — Travaux en cours d'exécution.

3 ^e devis supplémentaire.....	28,777 10
Travaux à faire,	
4 ^e devis.....	21,030 »
Total.....	49,807 10
Total.....	369,789 07

Les travaux en cours d'exécution, et ceux restant à faire, s'élèvent, suivant le compte ci-dessus, à..... 49,807 10

Si à cette somme on ajoute ceux à faire pour le square, soit..... 15,334 05

On trouve un total de..... 65,141 15

Si on y ajoute enfin le montant du devis pour les travaux d'appropriation du Foyer, soit..... 13,249 07

On arrive au chiffre total de... 78,390 22

Votre Commission vous propose, Messieurs, de voter les crédits nécessaires pour faire exécuter de suite les travaux faisant l'objet des 3^e

et 4^e devis supplémentaires et s'élevant à 49,807 fr. 10 c.

Elle vous propose également de voter définitivement les crédits nécessaires aux travaux d'exécution du square, comme aussi de voter en principe les travaux d'appropriation du Foyer.

Voies et moyens pour faire face aux dépenses faisant l'objet des 3^e et 4^e devis supplémentaires et de celui du square, soit de la somme de 65,141 fr. 15 c.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer les voies et moyens suivants :

Les bonis aujourd'hui certains de l'exercice 1865 s'élèvent au chiffre de 46,000 fr., se décomposant ainsi :

1 ^o Excédant des recettes de l'octroi sur les prévisions.....	59,000 »
2 ^o Economies réalisées sur les divers articles de dépenses du budget.....	6,000 »
3 ^o Prix à provenir de la démolition des halles provisoires.....	1,000 »
Total égal.....	46,000 »

Mais de cette somme il faut déduire les crédits votés à la dernière séance, soit :

1 ^o Pour un 4 ^e sous-maire à l'École mutuelle.....	1,100 »
2 ^o Procès Lacroix ..	593 30
3 ^o Supplément de re-mises du percepteur et du receveur-municipal.	1,245 »
4 ^o Intérêts à payer aux religieuses de Ste-Anne.....	250 »
Total.....	3,188 30
Reste disponible.....	42,811 70
En chiffres ronds.....	43,000 »

La majorité de votre Commission vous propose d'affecter cette somme au paiement, jusqu'à due concurrence de 65,141 fr. 15 c., nécessaires pour l'exécution des travaux prévus aux 3^e et 4^e devis supplémentaires et la création du square, et de décider que le surplus sera soldé sur les bonis de l'octroi de l'année 1866.

Les voies et moyens proposés par M. le Maire nous ont paru d'autant plus acceptables, qu'un dixième de garantie s'élevant à 58,511 fr. 52, doit être retenu aux deux entrepreneurs pendant un an, à partir de la réception définitive des travaux, qui ne pourra avoir lieu au plus tôt que vers le mois de mai 1866, de telle sorte que la somme ci-dessus ne pourra et ne devra être payée à MM. Saint-Léon et Monmousseau, qu'à la même époque de 1867.

Cette retenue obligatoire a fait penser à la majorité de votre Commission que, sans engager l'avenir et sans porter atteinte à la bonne administration des finances, elle pouvait accepter les voies et moyens proposés par M. le Maire.

Quant aux travaux d'appropriation du Foyer, la même majorité a pensé qu'il convenait d'en suspendre l'exécution, jusqu'à ce que le Maire ait présenté au conseil des voies et moyens pour faire cette dépense.

(La fin au prochain numéro.)

Nous venons d'obtenir dans un cas de brûlure en touchant un vase de faïence placé directement sur le feu, dit l'Armoricain, un résultat merveilleux, par un moyen d'une simplicité élémentaire et qui est à la portée de tous, quelle que soit la situation.

La brûlure existait sur trois doigts de la main gauche. Elle a d'abord été arrosée d'eau-de-vie, ce qui a produit un soulagement immédiat. Puis, ayant râpé du savon de Marseille dans deux ou trois cuillerées d'eau-de-vie et avoir battu le tout pour en faire une sorte de pommade, nous en avons appliqué une couche épaisse sur la partie lésée et une autre couche sur un linge appliqué sur cette même partie. La douleur a dès lors disparu. Lorsqu'elle tendait à réparaître, en arrosant le linge avec de l'alcool, elle disparaissait de nouveau.

Au bout de quelques heures, la guérison était assurée, et l'accident étant arrivé le soir, le matin il n'y paraissait plus, la peau étant seulement jaune à la place atteinte. Alors même qu'il y aurait plaie, le moyen est aussi efficace, mais il faut renouveler le pansement deux ou trois fois en vingt-quatre heures. En trois jours il a été remédié à un cas pareil après un incendie à Paimpoul, près Saint-Pol de Léon, sans douleur aucune pour le malade.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

M. Fould, ministre des finances, vient d'adresser au conseil d'Etat les projets de budgets ordinaire et extraordinaire de 1867. Il publie en même temps, dans le *Moniteur*, son rapport à l'Empereur sur les exercices 1864 et 1865, les budgets de 1866 et 1867 et la dette flottante.

Les lettres de Rome confirment la nouvelle de l'ajournement au 8 janvier du consistoire dans lequel le pape doit préconiser onze évêques, ainsi que le patriarche de Constantinople, et prononcer une allocution sur les affaires religieuses des divers Etats.

Florence, 24 décembre soir. — Voici les résultats connus des élections partielles qui ont eu lieu aujourd'hui.

Crema : M. Martini a été élu par 481 voix.

Molfetta : M. Rach, ex-secrétaire général de l'instruction publique sous M. Natoli, a été élu par 467 voix.

Naples : M. Pœrio (libéral modéré) a obtenu 217 voix, et M. Fioretti (gauche) 48. Il y aura ballottage.

Pistoia : M. Civinini (gauche), directeur du *Diritto*, a été élu par 226 voix contre 170 données à M. Camici (libéral modéré).

Salo : M. Cantoni (libéral modéré) a été élu par 253 voix contre 143 données à M. Conforti.

Monte-Calvino : M. Petrone (libéral modéré) a été élu par 194 voix contre 171 données à M. Mazziotti.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

La santé parfaite produite par la Revalesscière Du Barry de Londres, est due aux nouveaux sang et bon muscle rendus par ce délicieux aliment aux systèmes fatigués, malades ou épuisés.

Guérison N^o 56,955, Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861. — Monsieur, la Revalesscière a agi sur moi merveilleusement; mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui, pendant, plusieurs années, a été nul, est revenu admirablement et la pression et le serrement de ma tête, qui, depuis quarante ans, s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. — DAVID RUFF, propriétaire.

En effet, plus de 65,000 guérisons par cet excellent aliment prouvent que les misères, dangers et désappointements que, jusqu'ici, les malades ont éprouvés dans les drogues nauséabondes, se trouvent à présent remplacés par la certitude d'une radicale et prompt guérison moyennant la délicieuse farine de santé Revalesscière Du Barry, de Londres, qui rend la parfaite santé des organes de digestions, des nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, dans les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement aux oreilles, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissement; douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac, insomnies, toux, surdité, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruptions, mélancolie, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhe, hystérie, névralgie, vice du sang, hydropisie, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. MAISON DU BARRY, 26, PLACE VEN-

DÔME, PARIS.—En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 c.; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil. (franco), 60 fr. Contre bon de poste. — *Se vend à Saumur*, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue Saint-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAN, rue d'Orléans; et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (353)

ETAT-CIVIL du 15 au 30 novembre 1865.

NAISSANCES. — 15, Adrienne Guibert, rue du Roi-René; — Léon-Jules-Eugène Chailoux, rue du Portail-Louis; — 16, Jeanne-Gabrielle-Sophie-Clotilde Monnerau, rue Beaurepaire; — Louis-Eugène Fretay, rue St-Nicolas; — 17, Céline-Laurence Besnard, rue de l'Hôtel-Dieu; — 18, Marie-Louise Goubil, rue de Fenet; — 22, Pierre-Léon Vallet, rue de Nantilly; — 24, Arthur-Téophile Bourgaudry, rue de la Visitation; — Jean Raisin, rue de la Porte-Neuve; — 25, Henri-Joseph Grasset, rue St-Jean; — 27, Jean-Ernest-Maximien Faivre, au Petit-Puy; — 28, Victor-Louis Lebel, rue Beaurepaire; — 30, Armand-Prospér Prévôt, rue des Capucins.

MARIAGES. — 18, Résida-Pierre Masson,

cloutier, et Louise-Gustine Coureau, lingère, tous deux de Saumur; — 20, Alexandre Bureau, chaudronnier, et Louise Marlay, domestique, tous deux de Saumur; — Pierre-Théophile Loiseau, bijoutier, et Rosalie-Françoise Piau, lingère, tous deux de Saumur; — Barthélemy Meynier, cordonnier, et Marie Pourrias, tailleuse, tous deux de Saumur; — 22, Jean-Louis Renault, cultivateur, de Verrie, et Rose Guinfoléau, domestique, de Saumur; — 25, François-Emile Gasnier, menuisier, et Armance Touret, lingère, tous deux de Saumur; — 28, Pierre Bourdilleau, sculpteur, et Félicité Mabileau, tous deux de Saumur; — Maurice Renault, menuisier, et Pauline Boret, couturière, tous deux de Saumur; — Victor Commeau, couvreur, et Jeanne-Marie Haudebert, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 15, Pierre Ernou, cultivateur, 67 ans, rue de Beaulieu; — 16, Constant-Louis-Marie Viot, 18 mois, rue de la Visitation; — Jeanne Tonnelier, journalière, 54 ans, épouse Louis-Etienne Brouard, rue de la Visitation; — 17, Pierre Lucas, journalier, 68 ans, rue de la Visitation; — 19, Auguste Lair, 5 mois, rue de Fenet; — 20, Marie-Perline Boilard, journalière, 85 ans, veuve Jean Bougouin, à l'Hôpital; — Sophie Lucas, sans profession, 91 ans, V^e Louis Petit, rue de la

Visitation; — 21, Benjamin-Frédéric, Dublneau, propriétaire, 66 ans, rue d'Orléans; — 22, Pélagie-Jeanne Bregeon, sans profession, 83 ans, V^e Joseph-Auger, rue de la Fidélité; — Anne Métayer, journalière, 65 ans, célibataire, à la Providence; — 23, Hilaire-Marcel Morin, 16 jours, rue de la Petite-Bilange; — Fanny-Emilie Guibert, 4 mois, rue St-Nicolas; — Eugène Honfleur, ex-facteur des Postes, 41 ans, à la Providence; — Louis-Etienne Joulain, 4 ans, rue de la Visitation; — 24, Madeleine-Elie Moquet, couturière, 50 ans, épouse Pierre Baudry, à l'Hôpital; — Jean Couet, cultivateur, 41 ans, à l'Hôpital; — 26, Marie-Emélie-Jeanne-Adèle Godet, 3 ans, rue du Marché-Noir; — Paul Boussiron, tourneur, 58 ans, rue de Notre-Dame; — 27, Julienne Garangot, couturière, 67 ans, épouse Jacques Petit, rue de Fenet; — Clémence Schaefer, 8 mois, rue de la Porte-du-Bourg; — 29, Mathurin Aubeuf, charron, 69 ans, rue St-Nicolas; — Emile Guilton, perruquier, 39 ans, à Ste-Gemmes; — Alfred Simoy, journalier, 23 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Marie Béhic, 8 ans, rue du Pressoir-St-Antoine; — 30, Renée Laquipé, sans profession, 70 ans, V^e René Mauny, place St-Pierre; — Joseph Petit, 30 jours, à la Providence.

Marché de Saumur du 23 Décembre.

Froment (l'h. 77 k.)	16 32	Paille de ratelier	56 57
2 ^e qualité (74 k.)	15 68	(hors barrière)	44 26
Seigle	10 —	Paille de litière, id.	60 75
Orge	10 50	Foin	56 50
Avoine anc. (entrée)	9 80	Luzerne (les 750 k)	28 —
Fèves	13 —	Graine de lin (70 k.)	125 —
Pois blancs	21 —	— de trèfle (°/k)	100 —
— rouges	18 —	— de luzerne.	—
Cire jaune (50 kil.)	200 —	— de colza	—
Huile de noix ord.	75 —	— de chenevis	—
— de chenevis	58 —	Amandes concas-	—
— de lin	53 —	sées (les 50 k.)	33 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).			
Coteaux de Saumur 1865.	1 ^{re} qualité	150 à 170	
Id.	2 ^e id.	100 à 120	
Ordin., env. de Saumur 1865.	1 ^{re} id.	50 à 55	
Id.	2 ^e id.	44 à 48	
Saint-Léger et environs 1865.	1 ^{re} id.	40 à 45	
Id.	2 ^e id.	37 à 40	
Le Puy-N.-D. et environs 1865.	1 ^{re} id.	40 à 45	
Id.	2 ^e id.	36 à 38	
La Vienne, 1865.	1 ^{re} id.	28 à 32	

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865.	1 ^{re} qualité	75 à 100
Champigny, 1865.	1 ^{re} id.	160 à 180
Id.	2 ^e id.	125 à 140
Varrains, 1864.	1 ^{re} id.	65 à 80
Varrains, 1865.	1 ^{re} id.	75 à 90
Bourgueil, 1865.	1 ^{re} qualité	110 à 125
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1865.	1 ^{re} id.	75 à 90
Chinon, 1865.	1 ^{re} id.	80 à 90
Id.	2 ^e id.	70 à 80

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

En bloc ou en détail,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Vau-Langlais commune de Baigneux, et par extension commune de Saint-Florent,

Appartenant à M. Baudry,

Consistant en maison de maître et vastes dépendances, jardins, maisons de fermier, pavillon, étang, clos, prés et terres, le tout d'une contenance d'environ 15 hectares.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire, pour traiter, et à M. PINEAU, receveur-municipal, pour visiter la propriété. (594)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 30 décembre 1865, il sera procédé, à 3 heures du soir, à la Mairie de Saumur, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 1,000 quintaux de blé, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 5), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Nota : La denrée sera livrée entre deux fers. (603)

A CÉDER DE SUITE

UN FONDS

DE

COMMERCE DE LIMONADIER.

Beau Matériel,

Droit à un long bail.

S'adresser à M^e POULET, avoué à Saumur. (604)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

Pour cause de cessation de commerce,

UNE GRANDE QUANTITÉ

D'ARBRES ET ARBUSTES

De diverses essences,

Très-beaux abricotiers, arbres verts, une grande quantité de plantes et de fleurs.

S'adresser à M^{me} PERAY, rue de la Chouetterie, n° 26, à Saumur. (584)

A LOUER

Présentement ou pour la Saint-Jean, MAISON,

Située rue Saint-Lazare.

S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1^{er} étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2^e étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes.

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

MAGASIN

D'EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS

Rue d'Orléans, à Saumur.

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE.

M. Célestin BALZEAU a l'honneur d'informer qu'il vient de se rendre acquéreur du magasin de détail de liqueurs de M. Angelo Bolognesi, situé rue d'Orléans.

On trouvera toujours chez lui un grand choix de liqueurs de toutes qualités, vins fins, français et étrangers, eaux-de-vie, rhum, etc.

M. BALZEAU prévient en outre que, depuis le 1^{er} novembre dernier, il a succédé à M. GUIBERT, dans le Café des Voyageurs. (595)

M. MILON, libraire, rue d'Orléans, à Saumur, demande un apprenti ou un jeune homme intelligent pouvant aider au magasin.

Vient de paraître.

Nouveau tirage complètement terminé

DE

LA CHIMIE TECHNIQUE

De BARRUEL,

Appliquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie et à l'Agriculture,

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

PRIX : 50 FRANCS.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux; à leurs oxydes, sulfates et sels. Fabrication de la poudre, extraction du sel; fabrication des verres, — des cristaux, — des émaux, de la chaux, — des mortiers et des ciments, — du plâtre, — des aluns, — des argiles, — des poteries, — de la porcelaine, etc., etc.

Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sulfures, sels; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traités par les méthodes métallurgiques; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire, dorure, argenture, etc.... Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir industriellement les métaux usuels: l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique générale.

Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture; des terrains, de leur analyse, des moyens de les amender; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut entreprendre.

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

DISSERTATION

SUR

LE PONT CONSTRUIT PAR CÉSAR

POUR PASSER LE RHIN

(Commentaires de César, Guerre des Gaules, Livre IV, Chapitre XVII),

ACCOMPAGNÉE

DE TROIS PLANCHES DEMI-RAISIN,

Par M. PREVOST,

Officier supérieur du Génie.

Prix : 4 francs.

En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

On trouve aussi dans les mêmes librairies :

LES FORTS VITRIFIÉS ET LES ARVIL,

Du même Auteur.

BOURSE DE PARIS.

RENTE ET ACTIONS	BOURSE DU 23 DÉCEMBRE.			BOURSE DU DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	68 20	»	» 02	68 22	»	» 10
4 1/2 pour cent 1852	97 50	»	» 20	97 70	» 30	»
Obligations du Trésor	465 »	»	»	465 »	»	»
Banque de France	3790 »	10	»	3780 »	»	10
Crédit Foncier (estamp.)	1320 »	»	»	1320 »	»	»
Crédit Foncier colonial	640 »	»	»	640 »	»	»
Crédit Agricole	640 »	»	»	640 »	»	»
Crédit industriel	695 »	»	»	695 »	»	»
Crédit Mobilier	867 50	»	11 25	878 75	»	3 75
Comptoir d'esc. de Paris	1015 »	»	»	1015 »	5	»
Orléans (estampillé)	835 »	»	3 75	838 75	»	2 50
Orléans, nouveau	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes)	1127 »	»	10	1137 50	1 25	»
Est	525 »	2 50	»	522 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	850 »	»	3 75	853 75	3 75	»
Lyon nouveau	»	»	»	»	»	»
Midi	575 »	3 75	»	571 25	2 50	»
Ouest	547 50	6 25	»	541 25	»	3 75
C ^e Parisienne du Gaz	1705 »	»	5	1710 »	5	»
Canal de Suez	437 50	5	»	432 50	»	6 25
Transatlantiques	560 »	»	»	560 »	»	1 25
Emprunt italien 5 0/0	65 50	» 13	»	65 35	»	10
Autrichiens	432 50	»	»	432 50	»	»
Sud-Autrich.-Lombards	431 25	»	»	431 25	»	»
Victor-Emmanuel	217 50	»	1 50	219 »	»	1 »
Romains	160 »	»	5	165 »	»	»
Crédit Mobilier Espagnol	477 50	»	5	482 50	»	5 »
Saragosse	210 »	»	10	220 »	»	10 »
Séville-Xérés-Séville	50 »	»	10	60 »	»	8 75
Nord-Espagne	165 »	»	10	170 »	»	10 »
Compagnie immobilière	535 »	»	8 75	543 75	»	2 50
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord	314 75	» 25	»	314 50	»	» 25
Orléans	308 50	»	»	308 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	308 »	» 50	»	307 50	»	»
Ouest	309 »	1 »	»	308 »	»	»
Midi	307 »	» 75	»	306 25	» 25	»
Est	302 50	» 50	»	303 »	1 »	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.